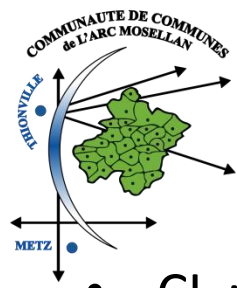
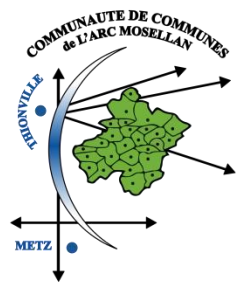


RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE « 2018 »



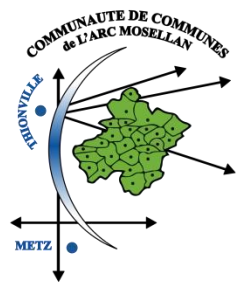
Glossaire / Abréviations

- CL : Collectivités Locales
- BP : Budget Primitif
- DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
- F : Fonctionnement
- I : Investissement
- FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
- FSIL : Fonds de Soutien à l'Investissement Local
- DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- TH : Taxe d'Habitation
- TF : Taxe Foncière Bâtie (B) ou Non-Bâtie (NB)
- CFE : Contribution Foncière des Entreprises
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- CVAE : Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire
- PPI : Plan Pluriannuel d'Investissements



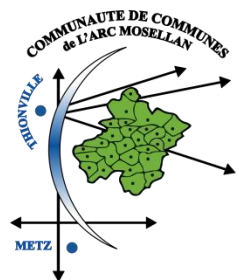
La préparation des BP 2018

1. Contexte macro-économique
2. Contexte législatif
3. Situation financière de la CCAM et Plan Pluriannuel d'Investissements
4. Orientations budgétaires et fiscales proposées



Le contexte macro-éco.

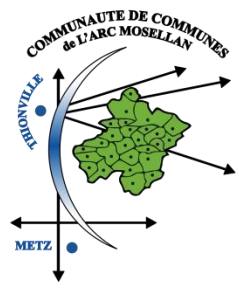
- Amélioration d'ensemble de la situation économique dans la zone €
- Perspective de légère décélération de la croissance à court terme
- Persistance d'une forme d'inertie de l'économie française



Un focus sur la situat° française

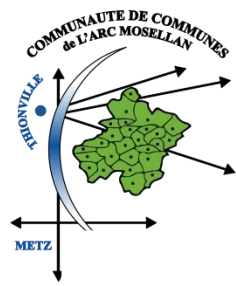
		2016	2017	2018	2019
Croissance	Moy. Zone €	+1,8 %	+2,2 %	+1,7 %	+1,5 %
	France	+1,8 %	+1,8 %	+1,8 %	+1,3 %
Inflation	Moy. Zone €	+0,3 %	+1,1 %	+1,4 %	
	France	+0,2 %	+1,0 %	+1,3 %	

- Déficit public : 2,9 % du PIB
- Dette publique : 2 210 Mds d'€
- Tx de chômage : 9,7 % de la pop. active
- Tx d'épargne : 14,4 % des revenus dispo.



Le contexte législatif « 2018 »

- Un « arsenal » renouvelé pour discipliner les dépenses publiques locales
- Le cap fixé par la Loi de programmation pour les finances publiques 2018-2022
- Le nouvel effort demandé aux Collectivités pour réduire l'endettement de la France



Le cap et l'arsenal posés par la Loi

	Aujourd'hui	En 2022
Déficit public	2,9 % du PIB	1,9 % du PIB
Excédent budg. total des collectivités	+0,1 point de PIB	+0,8 point de PIB
Poids total des dépenses publiques locales	11,1 % du PIB	10,0 % du PIB
Dette publique totale	96,8 % du PIB	91,4 % du PIB
Dette publique total des collectivités	8,6 points de PIB	5,4 points de PIB

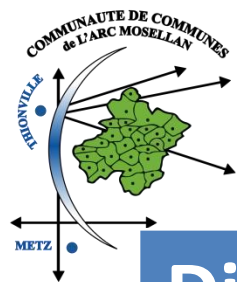
- Les moyens pour y parvenir :

1. Une enveloppe figée
2. L'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement
3. La contractualisation imposée
4. Les mécanismes de correction ou de « bonus/malus »
5. Une nouvelle règle prudentielle sur l'endettement



La Loi de Finances pour 2018

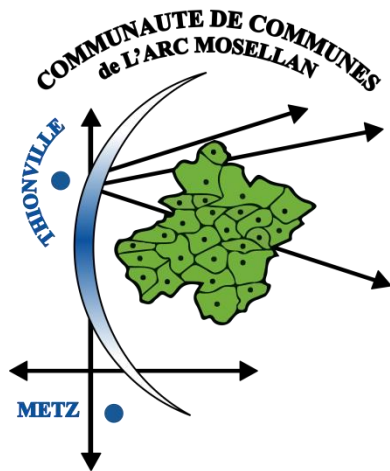
- La mesure majeure : la suppression et le dégrèvement de la TH
- La suppression de la DGF pour les Régions
- Une revalorisation des bases fiscales calée sur l'inflation
- Un relatif statu quo par ailleurs pour les collectivités non soumises à pacte girondin



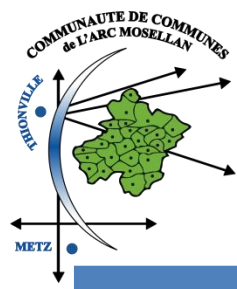
Les évolutions suivies par...

Dispositif	2014	2017	2018
DGF	40 Mds €	31 Mds €	27 Mds €
FPIC	570 M€	1 000 M€	1 000 M€
DSIL	/	800 M€	665 M€
DETR	616 M€	1 000 M€	1 000 M€

DSIL 665 M€	Fonds de modernisation 50 M€
	Invest. priorités nationales 570 M€
	Contrats de ruralité 45 M€
DETR 1 000 M€	
Dotation politique de la ville 150 M€	



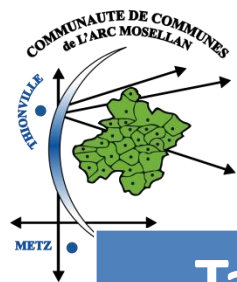
La situation de la CCAM



Les taux d'imposition en 2017

Impôts directs prélevés	CCAM	CCCE	CCB3F	CCPHVA	CAPFT	CAVDF
		Cattenom	Bouzonville 3 Frontières	Pays-Haut Val d'Alzette	Thionville	Val de Fensch
TH	8,83 %	7,70 %	7,99 %	8,77 %	8,83 %	8,92 %
TFB	/	9,26 %	5,51 %	1,20 %	1,00 %	1,03 %
TFNB	2,22 %	3,31 %	20,60 %	4,17 %	3,11 %	9,87 %
CFE	18,11 %	22,18 %	20,11 %	25,37 %	23,86 %	21,89 %

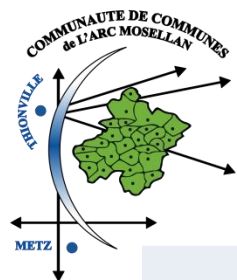
- Une pression fiscale plus faible que dans le reste du Nord-Mosellan



Les produits fiscaux / an en M€*

Taxe	2014	2015	2016	2017
TH+TF+CFE	3,516	3,755	3,785	3,787
dont TH	2,854	3,093	3,084	3,101
dont CFE	0,605	0,610	0,640	0,643
CVAE	0,381	0,404	0,374	0,420
TASCOM	0,105	0,115	0,114	0,114
IFER	0,095	0,098	0,102	0,103
TEOM	2,757	2,828	2,912	2,920
FNGIR	-2,041	-2,041	-2,041	-2,041
TOTAL	4,813	5,158	5,245	5,303

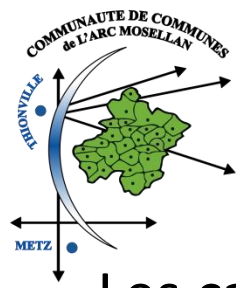
* : Données issues des CA provisoires pour 2017



L'harmonisation de la TEOM

Commune	Taux de TEOM 2017	Commune	Taux de TEOM 2017
ABONCOURT	3,50%	KLANG	14,01%
BERTRANGE	8,87%	KCENIGSMACKER	9,67%
BETTELAINVILLE	15,00%	LUTTANGE	14,85%
BOUSSE	9,99%	MALLING	10,96%
BUDING	14,67%	METZERESCHE	13,46%
BUDLING	14,92%	METZERVISSE	8,15%
DISTROFF	8,93%	MONNEREN	13,47%
ELZANGE	15,00%	LOUDRENNE	14,00%
GUENANGE	13,12%	RURANGE-LES-THIONVILLE	13,93%
HOMBOURG-BUDANGE	13,76%	STUCKANGE	8,15%
INGLANGE	14,00%	VALMESTROFF	13,20%
KEDANGE-SUR-CANNER	12,41%	VECKRING	15,00%
KEMPLICH	15,00%	VOLSTROFF	9,50%

- Une situation à 2 taux sous 4 ans
- Dont un réduit lié à l'ISDND pour 3 communes



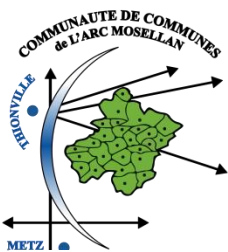
Les incertitudes entourant la DGF

Les caractéristiques actuelles de la DGF de la CCAM :

- « bonifiée » ; Gratification EPCI exerçant max. de compétences
- « garantie » ; Montant minimal DGF/hab. pour territoires pauvres
- « amputée ». Contribution forcée redressement comptes publics

Les craintes pour l'avenir :

- Perte bonification ; Effective en 2018 !
- Pérennité et niveau des garanties ; Dispositif en sursis ?
- Calendrier et impact projet réforme DGF ; Flou complet !
- Contribution redressement Finances Publiques Pause durable?



Pour maintenir une DGF bonifiée

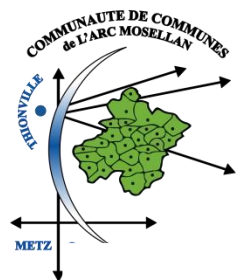
Blocs de compétences listées à l'article L.5214-23-1 CGCT	Validation sur base statuts actuels CCAM
1° Actions de développement économique	Oui
2° Aménagement de l'espace communautaire	Non car par PLUi
2° bis GEMAPI	Oui au 01.01.18
3° Voirie d'intérêt communautaire	Oui
4° Politique du logement social communautaire	/
4° bis Politique de la ville	/
5° Collecte et traitement des déchets	Oui
6° Equipement sportif communautaire	Oui
7° Assainissement	Non au 01.01.20 ?
8° Accueil des gens du voyage	Oui
9° Maisons de service au public	/
10° Eau	Non au 01.01.20 ?

6 blocs sur 12 validés au 01.01.18

8 minimum requis pour DGF bonifiée

Opportunité à prendre et exercer blocs manquants ?

Situation actuelle CCAM + volontés Communes = perte bonification DGF « inéluctable » en 2018

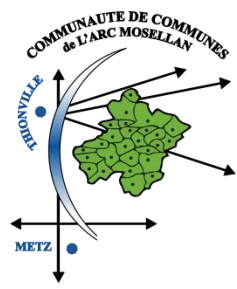


Les dépenses courantes en M€*

	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL	7,7	8,8	8,6	8,2	7,2
dont Chap. 012	1,2	2,0	2,0	1,8	1,5
dont Chap. 011+014	4,9	4,9	4,9	4,5	3,5
dont organismes de regroupement	0,2	0,3	0,4	0,2	0,1
dont subventions d'équilibre.	0,9	1,1	1,0	0,9	0,8

* : Données issues du CA provisoire pour 2017 pour le seul budget principal

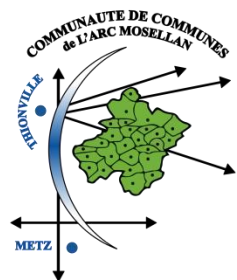
- La traduction comptable de la révision statutaire
- Une baisse contrebalancée par la révision des AC



Les subventions d'équilibre en k€*

	2013	2014	2015	2016	2017
Déchets	/	/	/	/	/
Z. Buding	486	887	573	587	32
Z. Metzervisse	392	2	2	5	34
Bât. Industriels	/	54	417	280	280
Z. Distroff	/	132	8	16	36
Z. Kœnigs	/	/	/	/	/
Petite Enfance					434
TOTAUX	876	1 075	964	889	816

- De profondes évolutions en 2017
- Une situation du restaurant presque à l'équilibre

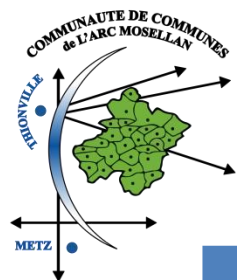


Les dépenses d'invest. en k€*

Budget considéré	2014	2015	2016	2017
	Mandats émis et RAR	Mandats émis et RAR	Mandats émis et RAR	Mandats émis et RAR
Budget principal	4 415	3 768	7 569	9 518
Déchets ménagers	236	48	135	141
Z. de loisirs Buding	598	237	282	219
Z. de Metzervisse	1	0	3	0
Bâtiments industriels	205	212	220	229
Z. de Distroff	94	20	17	1
Z. de Kœnigs.Malling	525	1 832	1 979	2 008
Petite Enfance				199
TOTAL	6 073	6 116	10 205	12 315

* : Données issues des CA provisoires pour 2017

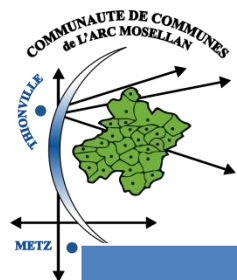
- Des investissements soutenus dans les Communes
- Deux opérations qui ponctionnent largement les marges d'autofinancement et d'endettement



La situation de l'endettement

Budget considéré	« Stock » de dette au 31/12 en M€		
	2015	2016	2017
Budget Principal	2,268	5,756	6,809
Zone de loisirs Buding	0,280	0,254	0,227
Bâtiments industriels	2,265	2,045	1,816
TOTAL	4,813	8,055	8,852

- Un endettement désormais « standard »
- Le poids du stock de dette dite « récupérable »
- Des marges d'endettement supplémentaire limitées
- Un contexte national défavorable à l'endettement des collectivités



La contraction de la CAF brute

Facteurs explicatifs et ampleur par rapport à 2016	Hausse des dépenses de fonctionnement	Baisse des recettes de fonctionnement
Augmentation du rythme des provisions au titre de la post-exploitation	+425 000 €	
Recalage des AC		-200 000 €
Maintien DSC sur les AU	+60 000 €	
Retard remboursements périscolaires Monneren et Volstroff		-500 000 €
Non paiement des AC 2016 par Kédange		-50 000 €
Diminution de la DGF		-100 000 €
Hausse des intérêts sur la dette	+40 000 €	
TOTAUX	+525 000 €	-850 000 €

1,375 M€ de CAF brute en moins sur l'exercice 2017



Le Plan Pluriannuel d'Invest.

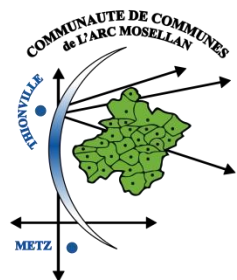
		Coût total prévisionnel (HT) en invest. ou quote-part CCAM		Totaux sur période 2018-2024
		BUDGETS PRINCIPAL + BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE / EN OCCULTANT AUTRES BUDGETS ANNEXES	Projets votés	9 375 000 €
Subv. attendues ou escomptées	2 260 000 €			
Reste à charge prévisionnel	4 895 000 €			
Charges de fonct. suppl.	1 913 750 €			
Projets non votés	9 900 000 €		Montant prévu des travaux	3 200 000 €
			Subv. attendues ou escomptées	500 000 €
			Reste à charge prévisionnel	2 700 000 €
			Charges de fonct. suppl.	545 000 €
Tous projets	19 275 000 €		Montant prévu des travaux	11 455 000 €
			Subv. attendues ou escomptées	2 760 000 €
			Reste à charge prévisionnel	7 595 000 €
			Charges de fonct. suppl.	2 458 750 €

- Des incertitudes sur la soutenabilité à court terme du PPI
- Des projets non votés qui deviennent impérieux



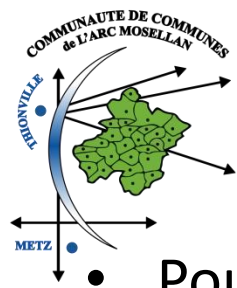
Quels financements pour le PPI ?

Leviers	Commentaires	Pistes de réflexion
Economies	Oui à rechercher mais ça ne sera pas à la hauteur des montants en jeu	Réflexion à avoir sur la DSC, la dématérialisation, la mutualisation...
Subventions	Oui mais nombre de « cartouches » limitées et l'époque des 80 % de subvention, c'est devenu illusoire !	Définir avec soin les projets à présenter au titre d'AMITER du CD57
Emprunt	Une capacité d'emprunt limitée à CAF constante Des renégociations non pertinentes	Reconstituer une capacité d'emprunt et prévoir le financement par ce mode du reste à charge d'opérations à durée de vie longue (bâtiments)
Vente d'actifs	Oui mais effet non immédiat car la « fongibilité » des crédits entre les budgets annexes est conditionnée	Développer la commercialisation des zones aménagées
Surcroît de recettes	Dans un contexte où le niveau de DGF actuel est déjà précaire et où le levier de la TH perd de son ampleur	Action à envisager sur la diversification fiscale et la politique des taux
Calendrier	Possibilité d'allonger la durée du PPI	Débat à avoir mais appel à la cohérence avec les décisions passées



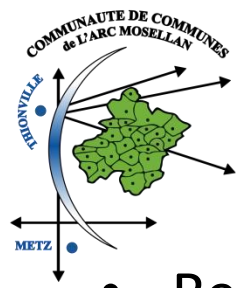
Les propositions fiscales passées

Circonstances	Propositions initiales de l'exécutif	Propositions retenues en Conseil Communautaire
DOB 2015	+0,5 point sur la TH	+0,25 point sur la TH
DOB 2016	Institution part CCAM sur TFB au taux de 2 % AGB réduit de 15 à 10 %	Rejets
DOB 2017	/	/
CC 09/2017	AGB réduit de 15 à 10 %	Accord



Les orientations budgétaires

- Poursuite du plan d'investissements dans les communes
- Mise en œuvre du projet de territoire et du contrat de ruralité avec les priorités suivantes :
 - La déclinaison des stratégies communautaires sur :
 - Le renforcement des capacités d'accueil collectives dans le cadre du Schéma de la Petite Enfance
 - L'évolution des modalités d'organisation et de financement du service public de gestion des déchets
 - L'engagement des études en vue de la réalisation à moyen terme d'une maison communautaire
- Maintien d'une DSC liée aux autorisations d'urbanisme
- Mobilisation pour rechercher :
 - Economies , Ventes d'actifs, Subventions



Les orientations fiscales à l'étude

- Reconduction des taux de TH, TFNB et CFE
- Instauration d'une part intercommunale sur la TFB à un taux à définir
- Maintien des abattements en vigueur
- Réduction de 25% de l'écart entre les taux de TEOM actuels et le taux moyen actuel
- Fixation au taux de 3,5 % du taux de TEOM pour la zone de perception liée à l'ISDND
- Instauration dès 2018 de la taxe GEMAPI à un niveau de produit fiscal attendu à définir